

## Calendrier universitaire 2022-2023

Trimestre d'automne 2022	
Lundi 5 septembre 2022	Congé universitaire – Fête du travail
Mardi 6 septembre 2022	Rentrée des étudiants
Mercredi 21 septembre 2022	Date limite pour la modification des choix de cours *
Lundi 10 octobre 2022	Congé universitaire – Action de grâce
Du 24 au 30 octobre 2022	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 11 novembre 2022	Date limite pour l'abandon d'un cours *
Vendredi 23 décembre 2022	Fin du trimestre
Du samedi 24 décembre 2022 au mercredi 4 janvier 2023	Congés universitaires – Fêtes de fin d'année

Trimestre d'hiver 2023	
Lundi 9 janvier 2023	Rentrée des étudiants
Mardi 24 janvier 2023	Date limite pour la modification des choix de cours *
Du lundi 27 février au dimanche 5 mars 2023	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 17 mars 2023	Date limite pour l'abandon d'un cours *
Vend. 7 et lundi 10 avril 2023	Congé pascal
Vendredi 28 avril 2023	Fin du trimestre

Trimestre d'été 2023	
L'horaire d'été peut différer d'une faculté à l'autre. Veuillez vous référer aux calendriers facultaires.	
Lundi 1 <sup>er</sup> mai 2023	Rentrée des étudiants
Mardi 9 mai 2023	Date limite pour la modification des choix de cours, session intensive*
Mardi 16 mai 2023	Date limite pour la modification des choix de cours, session régulière *
Lundi 22 mai 2023	Congé universitaire – Journée nationale des Patriotes
Vendredi 2 juin 2023	Date limite pour l'abandon d'un cours, session intensive *
Vendredi 23 juin 2023	Fin du trimestre, session intensive
Samedi 24 juin 2023	Congé universitaire – Fête nationale du Québec
Samedi 1 <sup>er</sup> juillet 2023	Congé universitaire – Fête du Canada
Vendredi 7 juillet 2023	Date limite pour l'abandon d'un cours, session régulière *
Mardi 15 août 2023	Fin du trimestre, session régulière

<sup>\*</sup> À moins d'indication contraire inscrite à l'horaire du cours, dans le Centre étudiant.

Conformément au Règlement relatif aux droits de scolarité, l'étudiant qui annule une inscription avant la <u>date limite pour la modification des choix de cours</u> (annulation de cours) est libéré de l'obligation de payer les droits de scolarité.